



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 11 décembre 2011

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 11 décembre 2011 à la Place publique de l'École secondaire la Frontalière de Coaticook.

Sont présents :

Réjean Masson	préfet	Martinville (M)
Ghislaine Leblond	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Fernand Veilleux	maire	Compton (M)
Réal Ouimette	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Jacques Madore	maire	Saint-Malo (M)
Linda Ouellet	mairesse	Sainte-Edwidge-de Clifton (C)
Gladys Bruun	mairesse	Waterville (V)

Sont absents :

Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Lucie Tremblay	mairesse	Saint-Herménégilde (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Guy Lefebvre	maire	Stanstead-Est (M)

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**1.1 ORDRE DU JOUR**

**2.0 GESTION CONTRACTUELLE**

2.1 Prévention incendie 2012

**3.0 CHEMIN DES CANTONS**

3.1 Engagement financier 2012-2016

**4.0 ENTENTE SUR LE RENFORCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE**

4.1 Addenda – Autorisation à signature

**5.0 EFFETS BANCAIRES**

5.1 Préfet adjoint

**6.0 DEMANDES D'EXCLUSION ADRESSÉES À LA CPTAQ**

6.1 Municipalité de Barnston-Ouest

6.2 Ville de Coaticook

6.3 Municipalité de Compton

6.4 Municipalité d'East Hereford

6.5 Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 12h40. Madame Sylvie Harvey directrice générale et secrétaire-trésorière est présente ainsi que Madame Nancy Bilodeau, greffière qui fait fonction de secrétaire. Mention est faite par la secrétaire que les membres du conseil ont été dûment convoqués conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), le 02 décembre 2011. Sont absents à l'ouverture : Madame Lucie Tremblay et Messieurs Gaby Côté, Henri Pariseau et Guy Lefebvre.

CM2011-12-412

**1.1 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		
Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	38/44	89,61 %	0	0

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2011-12-413

**2.0 GESTION CONTRACTUELLE**

**2.1 PRÉVENTION INCENDIE 2012**

**ATTENDU** que suite au processus d'appel d'offres sur invitation pour les visites de prévention incendie pour les risques élevés au Schéma de risques en incendie, selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), deux offres ont été déposées ;

**ATTENDU** que chacune des offres déposées était conforme ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres reçues et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est «Stéphanie Rollet» avec un prix de 20 \$/heure avant toutes taxes pour l'année 2012 ;

**ATTENDU** que Stéphanie Rollet effectue déjà des inspections pour la MRC ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter l'offre de «Stéphanie Rollet» pour un montant de 20 \$/heure avant toutes taxes pour les visites de prévention incendie pour les risques élevés au Schéma de risques en incendie de la MRC de Coaticook pour l'année 2012 ;
- < de lui garantir un minimum, de 1 645 heures pour l'année 2012, tel que prévu à l'appel d'offres ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 36 190 \$ relatif à ce mandat dans la catégorie de fonctions «Incendie» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement desdits honoraires selon la présentation des pièces justificatives à cet effet et jusqu'à concurrence de 1 645 heures ;
- < de remercier l'autre soumissionnaire, le Groupe GPI.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>38/44</b>	<b>89,61 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**3.0 CHEMIN DES CANTONS**

CM2011-12-414

**3.1 ENGAGEMENT FINANCIER 2012-2016**

**ATTENDU** que la route touristique signalisée, le «*Chemin des Cantons*», souhaite renouveler son entente quinquennale avec les différentes municipalités et MRC concernées ;

**ATTENDU** que le tracé du «*Chemin des Cantons*» traverse notre territoire ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook s'est engagée depuis les cinq dernières années à soutenir le «*Chemin des Cantons*» dans sa mise en place, sa signalisation, sa coordination et sa promotion ;

**ATTENDU** que le rapport d'étude d'impacts et de satisfaction de la clientèle déposé par la Corporation du «*Chemin des Cantons*» est concluant ;

**ATTENDU** que des efforts majeurs de promotion et visibilité ont été réalisés pour faire découvrir le «*Chemin des Cantons*» sur ses 415 km ;

**ATTENDU** que le «*Chemin des Cantons*» est un produit touristique régional mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est ;

**ATTENDU** l'engagement pris aux termes de la résolution CM2011-09-323 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Gladys Bruun

**IL EST RÉSOLU** de contribuer financièrement au développement et à la pérennité du «*Chemin des Cantons*» pour une contribution financière de 7 287 \$ à compter de l'exercice financier de 2012 et ce jusqu'à l'exercice financier de 2016 (période de 5 ans) et ce, pour un total de 36 435 \$, sur présentation de factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>38/44</b>	<b>89,61 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**4.0 ENTENTE SUR LE RENFORCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE**

CM2011-12-415

**4.1 ADDENDA – AUTORISATION À SIGNATURE**

**ATTENDU** qu'une Entente spécifique fut signée entre les partenaires suivants :

- Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;
- Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire ;
- Conférence régionale des élus de l'Estrie ;
- Conseil des Arts et des Lettres du Québec ;
- Conseil de la Culture de l'Estrie
- Ville de Sherbrooke ;
- MRC du Granit ;
- MRC du Haut-Saint-François ;
- MRC du Val-Saint-François ;
- MRC des Sources ;
- MRC de Memphrémagog ;
- MRC de Coaticook ;

et le Forum Jeunesse Estrie et la ministre responsable de la région de l'Estrie ;

**ATTENDU** que cette entente spécifique porte sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie ;

**ATTENDU** que suite à la signature de cette entente le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a décidé d'engager la somme de 90 000 \$ sur trois ans à même le programme d'Aide aux initiatives de partenariat ;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un financement complémentaire et qu'il n'a pas pour but de se substituer aux programmes et mesures du MCCCCF ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier l'entente précitée afin d'y ajouter la contribution financière du MCCCCF au volet 3 de l'entente ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte l'addenda proposé et en fait sien comme ici au log reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Fernand Veilleux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

**IL EST RÉSOLU**

- d'accepter de modifier l'Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie par l'addenda ajoutant la contribution financière du MCCCCF de 90 000 \$ sur 3 ans ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- d'autoriser le préfet à signer ledit addenda au nom de la MRC de Coaticook ;
- de faire parvenir une copie de la présente résolution à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		
Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>38/44</b>	<b>89,61 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.0 EFFETS BANCAIRES**

CM2011-12-416

**5.1 PRÉFET ADJOINT**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1429 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.2) le préfet est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la MRC ;

**ATTENDU** que le préfet adjoint est également l'un des signataires ;

**ATTENDU** que suite aux élections du 23 novembre 2011, Monsieur Bertrand Lamoureux, maire de Coaticook est le nouveau préfet adjoint de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Fernand Veilleux



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- d'autoriser le préfet Monsieur Réjean Masson, le préfet adjoint Bertrand Lamoureux et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Coaticook, Madame Sylvie Harvey comme signataires, de tout effet bancaire et autres documents s'y rapportant, et ce, pour les comptes suivants, à compter de ce jour :
  - 16199 ;
  - 100561 ;
- de transmettre copie de la présente résolution à la Caisse populaire Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		
Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>38/44</b>	<b>89,61 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**6.0 DEMANDES D'EXCLUSION ADRESSÉES À LA CPTAQ**

CM2011-12-417

**6.1 MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST**

**ATTENDU** la résolution CM2011-10-343 qui confiait le mandat au directeur de l'aménagement de préparer les documents nécessaires pour une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, pour certaines municipalités ;

**ATTENDU** la demande d'exclusion de la zone agricole permanente formulée par la MRC pour la municipalité de Barnston-Ouest ;

**ATTENDU** que cette demande prévoit l'exclusion de quatre secteurs d'une superficie totale de 3,91 hectares ;

**ATTENDU** que les secteurs 1 et 2 sont situés aux abords du hameau de Kingscroft soit l'arrière de l'usine Atelier Ferland (1) et du côté nord du chemin Corey (2) alors que les secteurs 3 et 4 sont situés aux abords du hameau de Way's Mills soit aux abords de l'église Epiphany (3) sur le chemin Ball Brook et la partie de lot 5B-P du rang 5 situé au 710 chemin Madore (4) ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que l'exclusion du secteur 1 permettra la réalisation de l'agrandissement de l'usine Atelier Ferland et la régularisation de la zone agricole suite à la rénovation cadastrale sans toutefois nuire à l'homogénéité du territoire agricole ni aux exploitations avoisinantes ;

**ATTENDU** que l'exclusion du secteur 2 permettra l'implantation de résidence en bordure de rue existante sans nuire à l'homogénéité du territoire ni aux exploitations agricoles existantes ;

**ATTENDU** que l'exclusion du secteur 3 permettra l'implantation d'un projet culturel favorisant la dynamisation du cœur civique de la municipalité ;

**ATTENDU** que l'exclusion du secteur 4 permettra de régulariser une situation existante soit une utilisation à des fins résidentielles adjacente au périmètre urbain et dont la grandeur et l'emplacement du terrain amputent grandement les possibilités d'utilisation agricole ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'Aménagement de la MRC telle qu'apparaissant au compte rendu du 14 octobre 2011 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu du 18 octobre 2011 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU**

- d'adresser une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour la municipalité de Barnston-Ouest ;
- d'appuyer la demande d'exclusion de la municipalité de Barnston-Ouest pour quatre secteurs totalisant 3,91 hectares ;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 275 \$ relatif à cette demande adressée à la CPTAQ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, acquisition de données*» ;
- de requérir de la trésorerie, le paiement desdits frais.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>38/44</b>	<b>89,61 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2011-12-418

**6.2 VILLE DE COATICOOK**

**ATTENDU** la résolution CM2011-10-343 qui confiait le mandat au directeur de l'aménagement de préparer les documents nécessaires pour une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, pour certaines municipalités ;

**ATTENDU** la demande d'exclusion de la zone agricole permanente formulée par la MRC pour la municipalité de Coaticook ;

**ATTENDU** que cette demande prévoit l'exclusion d'un secteur à l'extrémité est de la ville de Coaticook en bordure de la rue Main d'une superficie totale de 6,78 hectares ;

**ATTENDU** que l'exclusion de ce secteur aura peu d'impact sur les exploitations avoisinantes en raison du périmètre urbain déjà existant de part et d'autre du secteur ciblé ;

**ATTENDU** que le potentiel du sol du secteur est faible (5) et que la topographie accidentée du secteur rend difficile son exploitation agricole ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'Aménagement de la MRC telle qu'apparaissant au compte rendu du 14 octobre 2011 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu du 18 octobre 2011 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jacques Madore  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Gladys Bruun

**IL EST RÉSOLU**

- d'adresser une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour la Ville de Coaticook ;
- d'appuyer la demande d'exclusion de la Ville de Coaticook pour une superficie totalisant 6,78 hectares ;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 275 \$ relatif à cette demande adressée à la CPTAQ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, acquisition de données*» ;
- de requérir de la trésorerie, le paiement desdits frais.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		
Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	38/44	89,61 %	0	0

ADOPTION

CM2011-12-419

**6.3 MUNICIPALITÉ DE COMPTON**

**ATTENDU** la résolution CM2011-04-135 qui confiait le mandat au directeur de l'aménagement de préparer les documents nécessaires pour une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, pour certaines municipalités ;

**ATTENDU** la demande d'exclusion de la zone agricole permanente formulée par la MRC pour la municipalité de Compton ;

**ATTENDU** que cette demande prévoit l'exclusion de cinq secteurs d'une superficie totale de 47,36 hectares dont environ 6,5 hectares seraient destinés à des usages commerciaux ou industriels ;

**ATTENDU** que les secteurs 1, 2 et 5 sont situés aux abords du village de Compton alors que les secteurs 3 et 4 sont adjacents au périmètre secondaire du secteur du chemin Beaudoin ;

**ATTENDU** que l'exclusion du secteur 1 aura peu d'impact sur les exploitations avoisinantes en raison du périmètre urbain déjà existant de l'autre côté de la Route Louis-S-Saint-Laurent ;

**ATTENDU** que l'exclusion des secteurs 1 et 2 facilitera la rentabilisation des investissements majeurs effectués sur les réseaux d'infrastructure dans les dernières années puisque les secteurs sont facilement raccordables auxdits réseaux ;

**ATTENDU** que les secteurs 2, 3 et 4 sont partiellement entourés par le périmètre urbain ou périmètre secondaire et que par conséquent, leur exclusion générerait peu d'impacts supplémentaires sur les exploitations agricoles avoisinantes ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que l'exclusion du secteur 5 ne vise qu'à régulariser une situation créée par la réforme cadastrale et qu'elle ne génère aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture ;

**ATTENDU** l'accroissement soutenu de la population des dernières années et la démonstration du besoin effectuée par la municipalité de Compton ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu du 19 avril 2011 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

**IL EST RÉSOLU**

- d'adresser une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour la municipalité de Compton ;
- d'appuyer la demande d'exclusion de la municipalité de Compton pour cinq secteurs totalisant 47,36 hectares afin de consolider son périmètre urbain et rentabiliser ses investissements en infrastructures d'aqueduc et d'égout ;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 275 \$ relatif à cette demande adressée à la CPTAQ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, acquisition de données*» ;
- de requérir de la trésorerie, le paiement desdits frais.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		
Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>38/44</b>	<b>89,61 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2011-12-420

**6.4 MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD**

**ATTENDU** la résolution CM2011-10-343 qui confiait le mandat au directeur de l'aménagement de préparer les documents nécessaires pour une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, pour certaines municipalités ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** la demande d'exclusion de la zone agricole permanente formulée par la MRC pour la municipalité d'East-Hereford ;

**ATTENDU** que cette demande prévoit l'exclusion d'un secteur d'une superficie de 1,09 hectares, situés près de l'intersection de la route 253 et la rue de l'Église ;

**ATTENDU** que le secteur supporte déjà en partie des usages autres qu'agricoles soit une résidence ;

**ATTENDU** que la limite de la zone agricole traverse en plein centre un terrain utilisé à des fins industrielles ;

**ATTENDU** que le potentiel des sols du secteur est moyennement bon (classe 4), mais offre peu de possibilités agricoles de par la grandeur de la superficie disponible (environ 5000 m<sup>2</sup>) ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'Aménagement de la MRC telle qu'apparaissant au compte rendu du 14 octobre 2011 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu du 18 octobre 2011 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Gladys Bruun

**IL EST RÉSOLU**

- < d'adresser une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour la municipalité d'East Hereford ;
- < d'appuyer la demande d'exclusion de la municipalité d'East Hereford totalisant une superficie de 1,09 hectares ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 275 \$ relatif à cette demande adressée à la CPTAQ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, acquisition de données*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement desdits frais.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	38/44	89,61 %	0	0

ADOPTION

CM2011-12-421

**6.5 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON**

**ATTENDU** la résolution CM2011-10-343 qui confiait le mandat au directeur de l'aménagement de préparer les documents nécessaires pour une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, pour certaines municipalités ;

**ATTENDU** la demande d'exclusion de la zone agricole permanente formulée par la MRC pour la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

**ATTENDU** que cette demande prévoit l'exclusion de 5 secteurs tous adjacents au périmètre urbain de la municipalité et totalisant 15,08 hectares ;

**ATTENDU** que les secteurs 2-3-4 et 5 supportent déjà des usages autres qu'agricole soit des résidences, commerces et industries, des puits et leur rayon de protection et des espaces de jeux publics ;

**ATTENDU** que le cinquième secteur est la continuité du développement des collines paisibles (domiciliaire) ;

**ATTENDU** que le potentiel des sols des secteurs 1-2-3 et 4 est médiocre soit la classe 7 à plus de 60% ;

**ATTENDU** que le secteur 5 a un potentiel des sols passable (classe 5) mais est entièrement occupé par des usages résidentiels et partiellement compris dans un îlot déstructuré en vertu de l'Article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'Aménagement de la MRC telle qu'apparaissant au compte rendu du 14 octobre 2011 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu du 18 octobre 2011 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU**

- d'adresser une demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;
- d'appuyer la demande d'exclusion de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour cinq secteurs totalisant 15,08 hectares ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- d'affecter et d'engager le crédit net de 275 \$ relatif à cette demande adressée à la CPTAQ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, acquisition de données*» ;
- de requérir de la trésorerie, le paiement desdits frais.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Jacques Madore	2	2,92		
Linda Ouellet	1	2,62		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>38/44</b>	<b>89,61 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler.

**8.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12h49.

\_\_\_\_\_  
LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session extraordinaire du conseil du 11 décembre 2011.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives